Quel est le coût du certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ?

Vérifié le 23 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez **calculer le coût** de votre certificat d'immatriculation (appelé auparavant *carte grise*) en utilisant un **simulateur** :

Calculer le coût du certificat d'immatriculation (https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation)

La délivrance d'un certificat d'immatriculation est soumise au **paiement** de **4 taxes** et d'une **redevance** :

- Taxe régionale en fonction de la région où est domicilié le demandeur
- Taxe sur les véhicules de transport
- Taxe sur les véhicules de tourisme (voitures particulières, pick-up) les plus polluants
- Taxe fixe de **11 €**
- Redevance pour l'acheminement du certificat d'immatriculation de **2,76 €**.

Vous pouvez payer votre certificat d'immatriculation **par carte bancaire**

- **Sur le site de l'ANTS** (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R72578) en vous connectant par FranceConnect
- **Ou** avec l'application pour smartphone **Simplimmat.gouv** (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R66200) .

Vous pouvez **également** effectuer la démarche d'immatriculation **chez un professionnel de l'automobile habilité**. **En plus** du coût de la carte grise, le professionnel **vous facturera une somme correspondant à la prestation qu'il réalise** à votre place. Cette somme est librement fixée par le professionnel. Le règlement se fait par **carte bancaire**, **chèque** ou en **espèces**.

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

34 00 - Informations sur le certificat d'immatriculation ou le permis de conduire

Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant le certificat d'immatriculation (auparavant appelé carte grise), le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.

Si l'usager n'obtient pas la réponse à sa question relative au certificat d'immatriculation ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de France Titres, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Par téléphone

Depuis la métropole :

34 00 (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

09 70 83 07 07

Depuis l'étranger :

+33 9 70 83 07 07

Textes de loi et références

Code des impositions sur les biens et services : articles L421-37 à L421-40 (taxe fixe) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044598993/)

Taxe fixe et tarifs particuliers sur les certificats d'immatriculation

Code des impositions sur les biens et services : articles L421-41 à L421-54 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599003/)

Taxe régionale et exonérations sur les certificats d'immatriculation

Code des impositions sur les biens et services : articles L421-58 à L421-70 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599051)

Taxe sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme

Code des impositions sur les biens et services : articles L421-76 à L421-77 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599103/)

Exonérations et abattements pour certains véhicules

Code des impositions sur les biens et services : articles L421-55 à L421-57 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044595989/LEGISCTA000044599043/)

Taxe sur les véhicules de transport routier

Code des impôts : articles 1011 à 1012 quater (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000018602258/2025-05-09/)

Taxes à l'immatriculation

Code de la route : articles R322-1 à R322-14 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177098)

Délivrance du certificat d'immatriculation

Arrêté du 21 septembre 2015 portant fixation du tarif de la redevance d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031194838/)

Arrêté du 9 février 2009 fixant les caractéristiques et le mode de pose des plaques d'immatriculation des véhicules (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020237128)

Arrêté du 9 février 2009 relatif aux démarches d'immatriculation des véhicules (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020237165)

Services en ligne et formulaires

Calculer le coût du certificat d'immatriculation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R39696)

Simulateur

Simplimmat.gouv : application pour smartphone pour déclarer la cession d'un véhicule et demander votre nouvelle carte grise (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R66200)

Service en ligne

Agence Nationale des Titres Sécurisés - Démarches immatriculation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R72578)

Service en ligne

Voir aussi

ANTS - Taxes sur les cartes grises (https://immatriculation.ants.gouv.fr/tout-savoir/taxes-sur-les-cartes-grises)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19211/aide-remarque)